

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : DEGRES-L+
 Code du produit : LIQ0824
 Type de produit : Détergent,Désinfectant

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle,Utilisation industrielle

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

E.P.G.C.
 13, Rue des Forts
 59960 Neuville-en-Ferrain - France
 T 0033 3 20 25 06 21
info@epgc.com - www.epgc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : INRS/ORFILA (France) : 33 1 45 42 59 61

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315
 Eye Dam. 1 H318
 Aquatic Acute 1 H400

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

C12-C16 Chlorure d'alkylbenzyl diméthyl ammonium

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence (CLP) :

P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols
 P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin
 P391 - Recueillir le produit répandu
 P501 - Éliminer le contenu/réceptif dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

DEGRES-L+

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
C12-C16 Chlorure d'alkylbenzyl diméthyl ammonium	(n° CAS) 68424-85-1 (Numéro CE) 270-325-2	1 - 5	Xn; R22 C; R34 N; R50
3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol	(n° CAS) 5131-66-8 (Numéro CE) 225-878-4 (Numéro index) 603-052-00-8 (N° REACH) 01-2119475527-28	1 - 5	Xi; R36/38
1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylèneglycol	(n° CAS) 107-98-2 (Numéro CE) 203-539-1 (Numéro index) 603-064-00-3 (N° REACH) 01-2119457435-35	1 - 5	R10 R67
2-méthoxyméthylethoxypropanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(n° CAS) 34590-94-8 (Numéro CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	1 - 5	Non classé
Alkyl polyglucoside C10-16	(n° CAS) 110615-47-9 (N° REACH) 01-2119489418-23	1 - 5	Xi; R41 Xi; R38
Protéase (Subtilisine)	(n° CAS) 9014-01-1 (Numéro CE) 232-752-2 (N° REACH) 01-2119480434-38	< 0.1	Xn; R22 R42 Xi; R41 Xi; R37/38 N; R50

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
C12-C16 Chlorure d'alkylbenzyl diméthyl ammonium	(n° CAS) 68424-85-1 (Numéro CE) 270-325-2	1 - 5	Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Acute 1, H400 (M=10)
3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol	(n° CAS) 5131-66-8 (Numéro CE) 225-878-4 (Numéro index) 603-052-00-8 (N° REACH) 01-2119475527-28	1 - 5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylèneglycol	(n° CAS) 107-98-2 (Numéro CE) 203-539-1 (Numéro index) 603-064-00-3 (N° REACH) 01-2119457435-35	1 - 5	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
2-méthoxyméthylethoxypropanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(n° CAS) 34590-94-8 (Numéro CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	1 - 5	Non classé
Alkyl polyglucoside C10-16	(n° CAS) 110615-47-9 (N° REACH) 01-2119489418-23	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Protéase (Subtilisine)	(n° CAS) 9014-01-1 (Numéro CE) 232-752-2 (N° REACH) 01-2119480434-38	< 0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Maintenir la victime au repos en position semi-assise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.

DEGRES-L+

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Emmener à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Toux. Essoufflement.
Symptômes/lésions après contact avec la peau : Rougeurs, douleur. Brûlures.
Symptômes/lésions après contact oculaire : Rougeurs, douleur. Brûlures. Vision brouillée.
Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée. Peuvent se produire: troubles gastrointestinaux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome à proximité immédiate du feu.
Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée. Balayer ou recueillir le produit déversé.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Procédures d'urgence : Évacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Protection individuelle. Voir Section 8.2.
Procédures d'urgence : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Eloigner le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.
Procédés de nettoyage : Absorber liquide répandu dans matériau inerte, p.ex.: sable, terre, vermiculite ou kieselguhr. Rincer abondamment à l'eau.
Autres informations : Les épandages peuvent être glissants.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Ne pas respirer les pulvérisations.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir une cuve de rétention.
Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Produits incompatibles : Aucun(e), à notre connaissance.

DEGRES-L+

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Matières incompatibles	: Aucun(e), à notre connaissance.
Température de stockage	: 4 - 25 °C
Chaleur et sources d'ignition	: Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.
Lieu de stockage	: Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballage	: PEHD.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de nettoyage. Désinfectant.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylène glycol (107-98-2)		
UE	Nom local	1-Methoxypropanol-2
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	375 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	100 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	568 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	150 ppm
UE	Notes	Skin
France	VME (mg/m ³)	375 mg/m ³
France	VME (ppm)	100 ppm
France	VLE (mg/m ³)	188 mg/m ³
France	VLE (ppm)	50 ppm
2-méthoxyméthylethoxypropanol (34590-94-8)		
UE	Nom local	(2-Méthoxyméthylethoxy)-propanol
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	308 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	Notes	Skin
France	VLE (mg/m ³)	308 mg/m ³
France	VLE (ppm)	50 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Équipement de protection individuelle	: Gants isolants. Lunettes de sécurité.
Protection des mains	: Utilisez des gants en Néoprène ou en caoutchouc. (EN 134)
Protection oculaire	: Protection oculaire (standard EN 166)
Protection de la peau et du corps	: Utiliser des bottes et un vêtement de protection résistant aux produits chimiques (type PVC).
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié



Protection contre les dangers thermiques	: Aucune n'est nécessaire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: jaune clair.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7,3 - 8,3
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Non applicable
Point de fusion	: Non testé

DEGRES-L+

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Point de congélation	: Non testé
Point d'ébullition	: Non testé
Point d'éclair	: Non testé
Température critique	: Non testé
Température d'auto-inflammation	: Non testé
Température de décomposition	: Non testé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non testé
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,96 - 1,06
Solubilité	: Produit très soluble dans l'eau.
Log Pow	: Non testé
Log Kow	: Non testé
Viscosité, cinématique	: Non testé
Viscosité, dynamique	: Non testé
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e), à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, peut se décomposer : Oxydes de carbone (CO, CO₂).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

C12-C16 Chlorure d'alkylbenzyl diméthyl ammonium (68424-85-1)	
DL50 orale rat	300 - 2000 mg/kg
1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylèneglycol (107-98-2)	
DL50 orale rat	4016 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg Peut provoquer une irritation de la peau.
CL50 inhalation rat (mg/l)	27596 mg/l (6heures)Peut causer une irritation des voies respiratoires.
2-methoxymethylethoxypropanol (34590-94-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg
3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol (5131-66-8)	
DL50 orale rat	2700 mg/kg
DI 50 cutanée rat	2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	651 mg/l/4h
Alkyl polyglucoside C10-16 (110615-47-9)	
DL50 orale	> 2000 mg/kg
Protéase (Subtilisine) (9014-01-1)	
DL50 orale	1800 mg/kg de poids corporel

DEGRES-L+

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 7,3 - 8,3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 7,3 - 8,3
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

C12-C16 Chlorure d'alkylbenzyl diméthyl ammonium (68424-85-1)	
CL50, Poisson	0,85 mg/l (96 heures)
EC50, daphnie, Daphnia magna	0,015 mg/l (48 heures)
IC50, algues	0,03 mg/l (72 heures)
1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylèneglycol (107-98-2)	
CL50, Poisson, Leuciscus idus (aunée dorée)	6812 mg/l (96 heures)
EC50, daphnie, Daphnia magna	23300 mg/l (48 heures)
2-méthoxyméthylethoxypropanol (34590-94-8)	
CL50, Poisson, Pimephales promelas	> 10000 mg/l (96 heures)
EC50, daphnie, Daphnia magna	> 100 mg/l (48 heures)
EC50, algues	> 100 mg/l (72 heures)
3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol (5131-66-8)	
CL50, Poisson, Poecilia reticulata	560-1000 mg/l (96 heures)
NOEC, Poisson, Poecilia reticulata	180 mg/l (96 heures)
EC50, daphnie, Daphnia magna	> 1000 mg/l (48 heures)
NOEC50, daphnie, Daphnia magna	560 mg/l (48 heures)
NOEC50, algues, Selenastrum capricornutum	560 mg/l (96 heures)
Alkyl polyglucoside C10-16 (110615-47-9)	
CL50 poisson 1	10 - 100 mg/l
EC0, micro-organismes	> 100 mg/l
Protéase (Subtilisine) (9014-01-1)	
EC50, daphnie	586 µg /l (48 heures)
ErC50, algues	830 µg /l (72 heures)
CL50, poissons	8,2 mg/l (96 heures)

12.2. Persistance et dégradabilité

DEGRES-L+	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	> 98 % (méthode OCDE 302B)
C12-C16 Chlorure d'alkylbenzyl diméthyl ammonium (68424-85-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylèneglycol (107-98-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
2-méthoxyméthylethoxypropanol (34590-94-8)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
Biodégradation	77 - 84 % 28 jours
3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol (5131-66-8)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
Biodégradation	60 - 90 % 28 jours
Alkyl polyglucoside C10-16 (110615-47-9)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

DEGRES-L+

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Protéase (Subtilisine) (9014-01-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

DEGRES-L+	
Log Pow	Non testé
Log Kow	Non testé

1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylèneglycol (107-98-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

2-méthoxyméthylethoxypropanol (34590-94-8)	
Potentiel de bioaccumulation	N'est pas attendu.

3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol (5131-66-8)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	3,2
Potentiel de bioaccumulation	N'est pas attendu.

Protéase (Subtilisine) (9014-01-1)	
Log Pow	< 0
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylèneglycol (107-98-2)	
Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.

2-méthoxyméthylethoxypropanol (34590-94-8)	
Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.

3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol (5131-66-8)	
Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant	
C12-C16 Chlorure d'alkylbenzyl diméthyl ammonium (68424-85-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol (5131-66-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylèneglycol (107-98-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
2-méthoxyméthylethoxypropanol (34590-94-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer en centre de traitement agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Peuvent être éliminées dans une station d'épuration des eaux usées.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 20 01 19* - pesticides 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
Code H	: H8 - «Corrosif»: substances et préparations qui, en contact avec des tissus vivants, peuvent exercer une action destructrice sur ces derniers. H14 - «Écotoxique»: déchets qui présentent ou peuvent présenter des risques immédiats ou différés pour une ou plusieurs composantes de l'environnement.
Code R/ Code D	: D9 - Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D 1 à D 12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination)

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1903
N° ONU (IMDG)	: 1903

DEGRES-L+

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

N° ONU (IATA)	: 1903
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: 1903

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR)	: DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Désinfectant, liquid, corrosive, n.o.s.
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable
Description document de transport (ADR)	: UN 1903 DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT ; C12-C16 Chlorure d'alkylbenzyl diméthyl ammonium), 8, III, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IMDG)	: UN 1903, 8, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 8
Étiquettes de danger (ADR)	: 8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 8
Étiquettes de danger (IMDG)	: 8



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 8
Étiquettes de danger (IATA)	: 8



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non applicable
Étiquettes de danger (ADN)	:



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: 8
Étiquettes de danger (RID)	: 8



DEGRES-L+

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: III
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: III
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

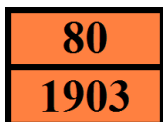
14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Oui
Polluant marin	: Oui
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: C9
Dispositions spéciales (ADR)	: 274
Quantités limitées (ADR)	: 5L
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Danger n° (code Kemler)	: 80
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: E
--	-----

14.6.2. Transport maritime

14.6.3. Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y841
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 852
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 856
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 60L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3
Code ERG (IATA)	: 8L

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN	: Non
--------------------	-------

14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID)	: Non
--------------------------	-------

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

DEGRES-L+ n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

DEGRES-L+

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques, phosphonates	<5%
enzymes	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Date d'émission	Modifié	
2.1	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]	Enlevé	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	
2.2	Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Enlevé	
2.2	Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	
13.1	Code H	Ajouté	
13.1	Code R/ Code D	Ajouté	
13.1	Recommandations pour l'élimination des déchets	Ajouté	
13.1	Recommandations pour l'élimination des eaux usées	Ajouté	
13.1	Code catalogue européen des déchets (CED)	Ajouté	
13.1	Ecologie - déchets	Ajouté	
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Modifié	
14	Désignation officielle de transport (RID)	Ajouté	
14	Code de classification (ADN)	Ajouté	
14	Groupe d'emballage (ADN)	Ajouté	
14	Étiquettes de danger (ADN)	Ajouté	
14	Dispositions spéciales (ADN)	Ajouté	
14	Quantités limitées (ADN)	Ajouté	
14	Quantités exceptées (ADN)	Ajouté	
14	Équipement exigé (ADN)	Ajouté	
14	Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	Ajouté	
14	Désignation officielle de transport (ADN)	Ajouté	
14	N° ONU (IATA)	Ajouté	
14	N° ONU (IMDG)	Ajouté	
14	N° ONU (RID)	Ajouté	

DEGRES-L+

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14	Numéro d'identification du danger (RID)	Ajouté	
14	Colis express (RID)	Ajouté	
14	Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	Ajouté	
14	Catégorie de transport (RID)	Ajouté	
14	Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	Ajouté	
14	Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	Ajouté	
14	Instructions d'emballage (RID)	Ajouté	
14	Quantités exceptées (RID)	Ajouté	
14	Quantités limitées (RID)	Ajouté	
14	Dispositions spéciales (RID)	Ajouté	
14	Étiquettes de danger (RID)	Ajouté	
14	Groupe d'emballage (RID)	Ajouté	
14	Code de classification (RID)	Ajouté	
14	Code ERG (IATA)	Ajouté	
14	Dispositions spéciales (IATA)	Ajouté	
14	Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	Ajouté	
14	Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	Ajouté	
14	Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté	
14	Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté	
14	Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté	
14	Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté	
14	Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté	
14	Groupe d'emballage (IATA)	Ajouté	
14	Étiquettes de danger (IATA)	Ajouté	
14	Désignation officielle de transport (IATA)	Ajouté	
14	N° ONU (ADN)	Ajouté	
14	Désignation officielle de transport (IMDG)	Ajouté	
14	Étiquettes de danger (IMDG)	Ajouté	
14	N° FS (Déversement)	Ajouté	
14	N° FS (Feu)	Ajouté	
14	Quantités limitées (IMDG)	Ajouté	
14	Groupe d'emballage (IMDG)	Ajouté	
14	Catégorie de chargement (IMDG)	Ajouté	

DEGRES-L+

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14	Instructions d'emballages GRV (IMDG)	Ajouté	
14	Instructions d'emballage (IMDG)	Ajouté	
14	Quantités exceptées (IMDG)	Ajouté	
14	Dispositions spéciales (IMDG)	Ajouté	
14	Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	Ajouté	
14	Code-citerne (ADR)	Ajouté	
14	Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	Ajouté	
14	Instructions d'emballage (ADR)	Ajouté	
14	Véhicule pour le transport en citerne	Ajouté	
14.1	N° ONU (ADR)	Ajouté	
14.2	Désignation officielle de transport (ADR)	Ajouté	
14.3	Étiquettes de danger (ADR)	Ajouté	
14.4	Groupe d'emballage (ADR)	Ajouté	
14.6	Catégorie de transport (ADR)	Ajouté	
14.6	Dispositions spéciales (ADR)	Ajouté	
14.6	Quantités exceptées (ADR)	Ajouté	
14.6	Quantités limitées (ADR)	Ajouté	
14.6	Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	Ajouté	
14.6	Danger n° (code Kemler)	Ajouté	
14.6	Code de classification (ADR)	Ajouté	

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

DEGRES-L+

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10	Inflammable
R22	Nocif en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R42	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit